Plus de 20.000 régularisations de clandestins en 2009

21/12/2009 à 16h36

Discrètement mais sûrement, le gouvernement régularise des sans-papiers. Alors qu'il multiplie les signes de "fermeté" comme ce nouveau renvoi d'Afghans le 15 décembre, les chiffres recueillis par Le Monde auprès du ministère de l'immigration révèlent que plus de 20 000 étrangers en situation irrégulière auront été régularisés en 2009. Ce chiffre est équivalent, si ce n'est supérieur, à celui des expulsions. Le ministre de l'immigration, Eric Besson, se refuse pourtant à communiquer une donnée précise et globale sur cette question.

En 2008, 2 800 travailleurs sans papiers se sont vus accorder une carte de séjour par les préfectures au titre de l'article 40 de la loi Hortefeux de novembre 2007. En 2009, leur nombre devrait être équivalent. Mais ces régularisations par le travail ne représentent qu'une petite partie des titres de séjour délivrés aux sans-papiers : s'y ajoutent ce que l'administration appelle pudiquement les "admissions exceptionnelles au séjour" accordées à titre humanitaire, et surtout les cartes de séjour délivrées pour "liens personnels et familiaux".

Depuis dix ans, le nombre de titres de séjours accordés pour raisons familiales n'a cessé d'augmenter, de 3 314 en 1999 jusqu'à 22 195 en 2006 (année de la régularisation "exceptionnelle" engagée par M. Sarkozy), avant de se tasser un peu. En 2008, il s'établissait encore à 15 858. Et 2009 s'annonçait, fin septembre, du même cru, 10 917 étrangers ayant déjà été régularisés à ce titre.

Le nombre de personnes en situation irrégulière est estimé

entre 200 000 et 400 000 étrangers. (Le Monde)